

Trudeau veut utiliser l'identification numérique par reconnaissance faciale pour les voyages dès l'année prochaine



[Source : etresouverain.com]

Le gouvernement Trudeau a collaboré avec les principales compagnies aériennes canadiennes pour introduire officiellement l'identification numérique, la reconnaissance faciale et les documents de voyage biométriques dans le transport aérien d'ici 2023.

Selon un article de la Gazette du Canada, le point de vente du gouvernement, « Conformément au Plan de réglementation prospectif 2021-2023 de SP, la nécessité de mettre à jour le [Règlement sur la sécurité des voyages aériens] afin d'offrir plus d'options aux voyageurs et à l'industrie pour répondre aux exigences de vérification de l'identité avant l'embarquement à bord des avions par l'innovation a également été prise en compte lors des exercices de consultation des intervenants. »

« Cela comprend les documents d'identification numérisés, les documents d'identité numériques et les documents de voyage biométriques. Bien que quatre transporteurs aériens aient confirmé leur intention de mettre en œuvre des solutions innovantes de gestion de l'identité à court ou moyen terme, aucun changement immédiat spécifique n'a été identifié pour le SATR. »

Le gouvernement clarifie ce qu'il entend par documents d'identité numériques et documents de voyage biométriques vers le bas de l'article :

« Aux fins de la présente proposition, les documents numérisés, numériques et biométriques désignent respectivement les copies numériques de documents d'identification physiques qui sont scannées ou mises à jour, les documents d'identification numériques délivrés par une autorité gouvernementale et les documents d'identification électroniques qui utilisent des identifiants biométriques (tels que la reconnaissance faciale). »

La proposition a été présentée sous le couvert de la protection du Canada contre les terroristes en améliorant le Programme de protection des passagers (PPP).

Selon le gouvernement, les Canadiens pourraient se voir attribuer un numéro de voyage du Canada (NTC) lié à toutes leurs informations personnelles, qui est recoupé avec les listes de la Loi sur la sécurité des transports aériens (SATA) afin de déterminer si une personne présente un risque pour la sécurité nationale.

Ils ajoutent que l'établissement d'un CTN « évitera les retards ».

Pour confirmer qu'un voyageur est bien celui qui est attaché à son ID numérique CTN, le gouvernement propose d'utiliser la collecte de données biométriques, y compris la reconnaissance faciale, comme exigence possible de présélection.

Le gouvernement propose également de centraliser davantage les données sur les voyages aériens en envoyant toutes les données recueillies par les compagnies aériennes directement au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de l'Agence des services frontaliers du Canada, pour examen.

« Le système de contrôle centralisé transfère la responsabilité du contrôle des passagers par rapport à la liste SATA des transporteurs aériens au GC, à savoir le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, avec l'aide de TC et de l'ASFC. »

« Pour que le ministre puisse s'acquitter de cette responsabilité, le système SATA exige des transporteurs aériens qu'ils fournissent au ministre (en pratique à l'ASFC, le destinataire centralisé de tous les manifestes électroniques de passagers) les données prescrites (nom, date de naissance, sexe et, s'il est fourni, le CTN) sur chaque personne qui se trouve ou est censée se trouver à bord d'un aéronef pour tout vol saisi dans le cadre du SATR, si cette information est sous le contrôle du transporteur aérien, dans un délai et selon des modalités prescrits. »

Le Parlement européen dénonce les violations flagrantes des droits de l'homme commises par Trudeau : Vous êtes une honte ! Un dictateur !

L'introduction d'une identité numérique permanente pour les voyages intervient après que le gouvernement Trudeau a adhéré au programme d'identité numérique du Forum économique mondial, appelé « Known Traveller Digital Identity » (KTDI), qui prévoit un système de crédit social pour les voyages.

« Le groupe pilote, convoqué par le Forum économique mondial, est composé du gouvernement du Canada et des Pays-Bas, d'Air Canada, de KLM Royal Dutch Airlines, de l'aéroport international Montréal-Trudeau, de l'aéroport international Pearson de Toronto et de l'aéroport Schiphol d'Amsterdam », écrit le WEF sur son site web. »

L'initiative KTDI est présentée comme un moyen de « promouvoir des voyages sécurisés et transparents pour les passagers, en prévision de l'évolution des comportements et des attentes des voyageurs, de la nécessité impérieuse de renforcer la sécurité transfrontalière et de la forte augmentation du nombre de passagers prévue au cours de la prochaine décennie ».

Le site web affirme qu'il est basé sur une « identité numérique décentralisée » qui permettra aux gouvernements de confirmer la preuve de la citoyenneté et d'autres aspects de l'identité. Chaque fois qu'un gouvernement vérifie l'identité numérique d'une personne, celle-ci est ajoutée à son dossier, ce qui peut affecter son statut.

« Ces attestations sont l'épine dorsale de la confiance et la base de la réputation et, en fin de compte, la façon dont les décisions de sécurité sont prises par chaque organisation participante. Plus un voyageur recueille d'attestations, plus il peut devenir connu », peut-on lire.

« Il est important de noter que pour être autorisé à voyager, le voyageur doit partager toutes les informations requises par l'entité concernée (telle qu'une agence frontalière). »

Par Kean Bexte, TheCounterSignal.com